



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

salariés agricoles

Question écrite n° 125751

### Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la compétitivité et le coût du travail dans les entreprises de la production agricole. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale est en cours de discussion. Un amendement, porté notamment par Bernard Reynès et Charles de Courson, a été adopté en commission élargie à l'Assemblée Nationale en vue d'un soutien conjoncturel à l'emploi agricole. *A priori*, l'exonération de charges porterait sur les cotisations conventionnelles patronales et les cotisations légales hors accident du travail non prises en charge par la réduction Fillon. Elle serait totale de 1 à 1,1 SMIC, puis dégressive pour s'annuler à 1,4 SMIC. Elle concernerait le champ de la protection sociale agricole (MSA) et serait limitée à 20 salariés en CDI par entreprise. Cette mesure constitue un premier pas important pour le coût du travail permanent en agriculture, mais demeure insuffisante pour soutenir réellement l'emploi dans les entreprises de production les plus employeuses de main-d'oeuvre. Le budget de 210 millions d'euros, pourtant significatif en ces temps de crise budgétaire, ne permet pas de franchir ce pas. À ce jour, seul le Gouvernement peut venir amender ce projet. Elle lui demande d'articuler ce projet autour d'une mesure d'aide conjoncturelle d'urgence pour les entreprises de la production agricole, mais aussi d'une mesure structurelle de financement de la production sociale permettant de rendre de la compétitivité à nos produits, et enfin d'harmonisation sociale européenne à terme.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125751

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Agriculture et agroalimentaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2012, page 215

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)